

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 20 avril 2016

### **Signature du protocole de soutien au projet de suppression du passage à niveau de Saint-Médard-sur-Ille**

**Un viaduc de 240 m permettra, à l'horizon 2020, de supprimer ce passage à niveau inscrit au programme national de sécurisation depuis 2012, tout en maintenant la continuité de la circulation et de la desserte locale.**

Depuis l'accident tragique survenu en octobre 2011 au passage à niveau de Saint-Médard-sur-Ille, l'État, les collectivités, les opérateurs, en lien avec l'association des victimes, travaillent ensemble à des solutions visant à éviter un nouveau drame.

En raison du comportement particulièrement dangereux de certains usagers de la route (cf. le niveau d'infractions relevé par les deux radars de franchissement implantés), et malgré les mesures importantes de sécurisation du passage à niveau et de ses abords menés depuis ce dernier accident mortel, il devenait urgent de concrétiser un partenariat local visant à la suppression de ce passage à niveau.

Le protocole signé mercredi 20 avril 2016 définit les conditions de réalisation dans les meilleurs délais, d'un rétablissement routier comportant un viaduc d'environ 240 mètres au nord du passage à niveau actuel. La continuité de la circulation sur la RD 106 est maintenue et permet d'éviter des reports de trafic sur des axes secondaires.

**Ce projet a été proposé par le Département d'Ille-et-Vilaine, en lien avec les services de la Préfecture**, qui a sollicité l'avis de l'ensemble des partenaires : SNCF Réseau, Région Bretagne, communauté de communes du Val d'Ille, commune de Saint-Médard-sur-Ille, l'association Solidarité Saint-Médard PN 11 et le collectif PN 11 (aujourd'hui dissous).

Le rétablissement routier sera **réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département**. Un ouvrage de franchissement du passage à niveau pour les piétons et les cycles (à la main) sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Ce projet représente, à ce stade des études, **un coût de 10 à 12 millions d'euros HT**. Il sera financé à hauteur de :

- 50 % par l'État / SNCF Réseau
- 25 % par la Région Bretagne
- 25 % par le Département.

**Le Préfet d'Ille-et-Vilaine a pris acte de cette proposition** qui permet de supprimer le passage à niveau en limitant les impacts sur les riverains. Il a souhaité que les engagements des parties soient formalisés dans un protocole qui fixe le cadre suivant :

- Le préfet retient la proposition de construction d'un ouvrage de franchissement au nord du passage à niveau ;
- Cet ouvrage **est construit dans le délai de 4 ans** à compter de la signature du protocole, dans le cadre d'une démarche partenariale engageant sans réserve l'ensemble des signataires ;
- Le dépassement du calendrier de réalisation de l'ouvrage de franchissement pour une raison autre que la force majeure, ou le non-respect, par l'un des signataires du protocole, d'un de ses engagements, amènera le préfet à procéder à la fermeture du passage à niveau au terme de la période de 4 ans.

En signant ce protocole, l'ensemble des partenaires s'engagent à soutenir le projet sans réserve et à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation de l'opération dans les délais requis (48 mois). Un comité de suivi, co-présidé par le préfet et la président du conseil départemental, sera mis en place.

**Une concertation publique aura lieu du 20 mai au 17 juin 2016. Une réunion publique sera organisée le 8 juin à la mairie de Saint-Médard-sur-Ille.**

S'agissant de la sécurité du passage à niveau pendant la durée du chantier, il appartient aux usagers de la route de respecter scrupuleusement la signalisation existante pour éviter tout nouvel accident, étant entendu que tous les travaux et équipements complémentaires prescrits par le bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT) suite au terrible accident de 2011 ont été entrepris.

---

#### **L'accident du 12 octobre 2011**

Le 12 octobre 2011 se produisait au passage à niveau n° 11 de Saint-Médard-sur-Ille un accident dramatique entre un TER et un poids lourd provoquant le décès de trois personnes et occasionnant des blessures à 45 autres dont 13 ont été grièvement atteintes. Les victimes sont toutes passagères du train à l'exception du conducteur routier légèrement blessé.

Suite à cet accident, des mesures de sécurisation immédiates ont été mises en œuvre par l'État, SNCF Réseau, le Département et les collectivités. Elles consistaient à :

- élargir le passage à niveau ainsi que la RD 106 pour faciliter le croisement des véhicules ;
- supprimer et reporter à une centaine de mètres le carrefour de la voie communale n° 10 contiguë au passage à niveau ;
- améliorer la visibilité par la démolition de l'ancienne maison de garde-barrière ;
- renforcer la signalisation ;
- implanter un radar de chaque côté de la voie sanctionnant les franchissements indus des feux clignotants.

Pour le périmètre du Département, ces travaux ont représenté une dépense d'environ 300 000 €.

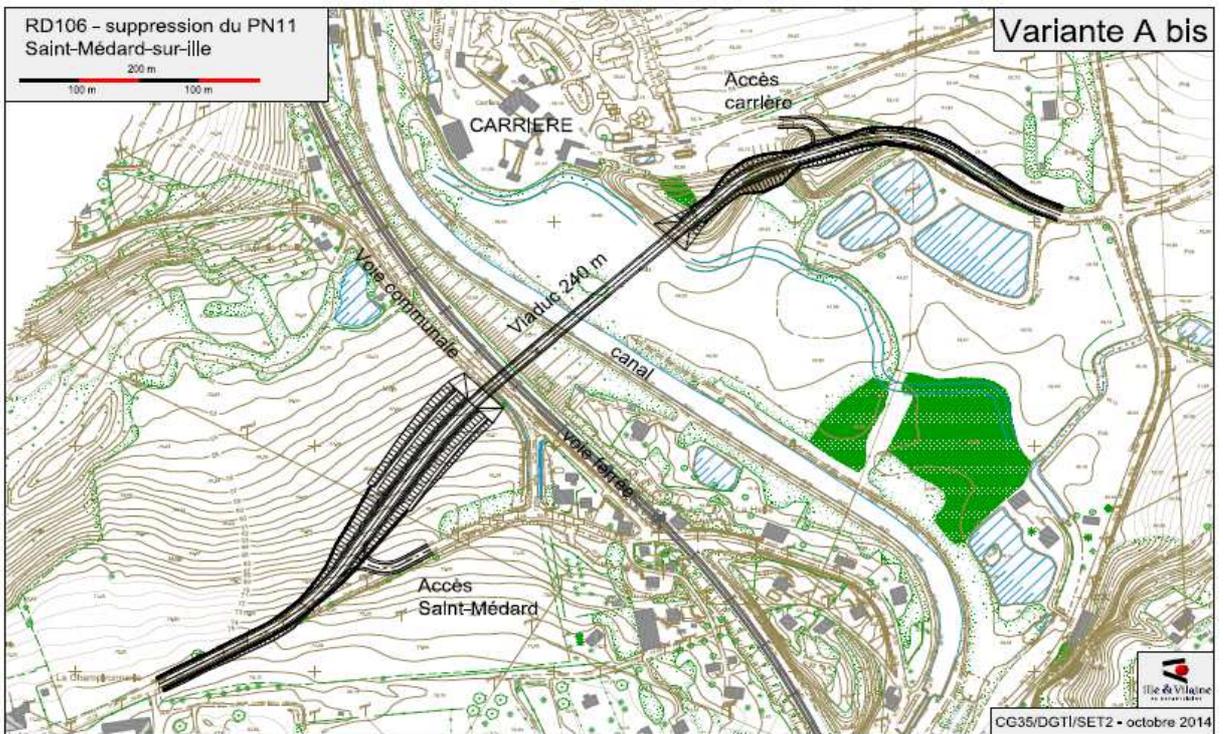
Ce passage à niveau a été inscrit sur la liste nationale des passages à niveau préoccupants fin 2012.

# ILLUSTRATIONS

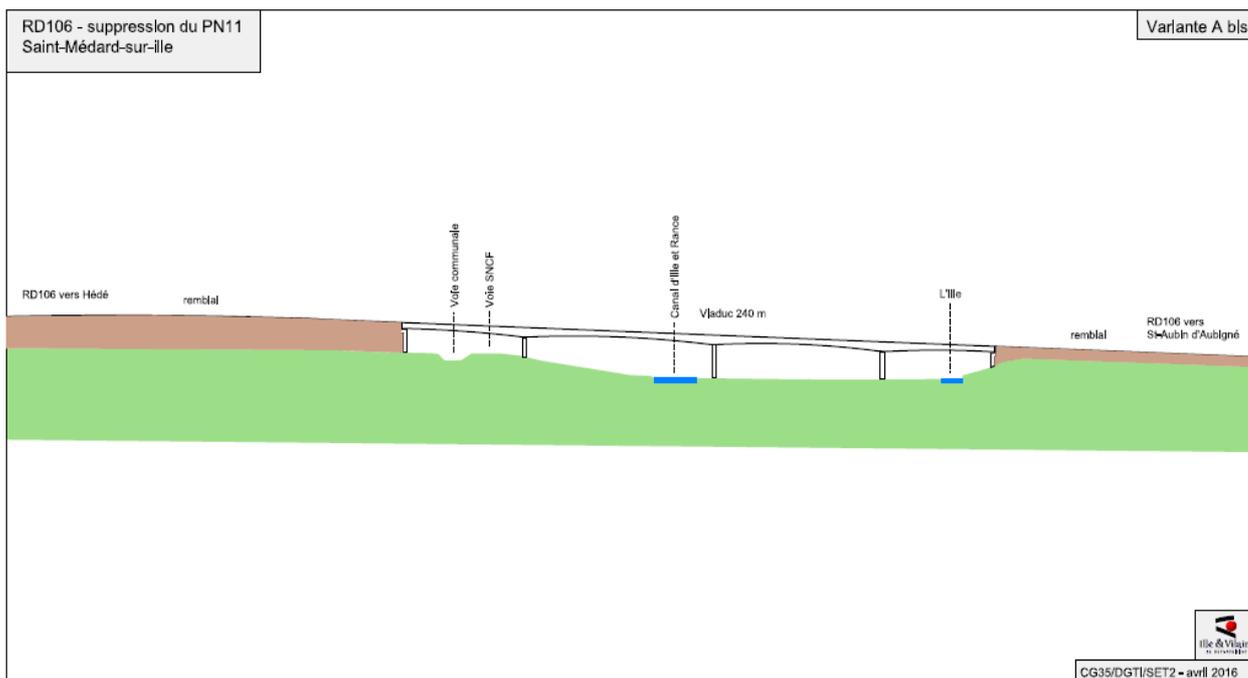
## Vue aérienne du viaduc



## Plan aérien du viaduc



## Coupe longitudinale du viaduc



### Contacts Presse :

Conseil départemental

Lucas Auffret : 02 99 02 35 95 / 06 73 38 84 00

Anne-Laure Hamonou : 02 99 02 34 73 / 07 88 37 21 54

[@presse\\_35](#)

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Morgane Tirel : 02.99.02.11.81 – [morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr)